



## Commande publique

### Décision n° 2024-370

**Objet :** Marché public n°24TB11 de travaux relatif à la construction d'un multi-accueil de la petite enfance pour la ville de Sceaux – lot n°1 : DECONSTRUCTION/ DEPOLLUTION

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 3 juin 2024 sur les supports de publication du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°4092761), publié sur E-marchespublics et Le Parisien.

Vu l'avis rectificatif transmis pour diffusion le 24 juin 2024 sur les supports de publication du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°4102107), publié sur E-marchespublics et Le Parisien

Vu le résultat de la consultation,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant que l'offre de la société BOUVELOT TP est l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères de sélection des offres fixés dans les documents de la consultation,

DÉCIDE de signer le lot n°1 « Déconstruction/dépollution » du marché public de travaux de construction d'un multi-accueil de la petite enfance pour la ville de Sceaux avec la société BOUVELOT TP, dont le siège est situé au ZI de la poudrette – 23/41 allée d'Athènes – 93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS, pour un montant total de 82 558,00 € HT pour l'offre de base, et pour un montant maximum de 30 000 € HT sur la durée totale du marché pour les prestations à bons de commande.

PRÉCISE que le marché est conclu pour une durée de 24 mois à compter de sa date de notification.

PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 6 décembre 2026



Philippe LAURENT